



RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 56^{ème} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DU TRÉSORIER)

11 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le rapport du trésorier à la 56^{ème} Assemblée Plénière se compose des éléments suivants :

- A. Document 1 : Comptes de gestion pour la période du 1er avril 2024 au 30 Septembre 2024
- B. Document 2 : Proposition de budget pour l'exercice financier 2025/2026
- C. Document 3 : Proposition de majoration des cotisations obligatoires des membres.

Alors que le Forum parlementaire de la SADC continue à se positionner pour se transformer en un Parlement régional, il serait prudent de s'assurer que la viabilité financière de l'institution est garantie. À cet égard, l'Assemblée Plénière est informée que la continuité d'exploitation de l'institution est toujours menacée compte tenu du niveau actuel des contributions, du fait que l'institution a désormais recours aux bénéfices non distribués pour garantir un excédent budgétaire minimal et qu'elle continue à dépendre fortement de financements et de collaborations externes, notamment pour assurer la dotation adéquate de certains postes clés et pour la mise en œuvre de diverses activités opérationnelles, statutaires et programmatiques. En outre, certaines mesures de gestion des coûts, telles que la tenue de réunions par des moyens virtuels, ont eu un impact négatif sur l'efficacité des interventions de l'institution.

Le budget pour 2024/2025 prévoyait un excédent minimal de seulement 24 032 dollars namibiens. Cette situation n'est pas viable au niveau actuel de financement, étant donné que les réserves seront épuisées dans le budget de l'exercice financier suivant.

En outre, alors que le budget de la SADC PF pour l'exercice 2024/2025 a alloué

17,45 millions de dollars namibiens pour les émoluments personnels, cinq postes essentiels n'ont pas été prévus et sont financés par le projet Sida SRHR HIV and AIDS pour une facture annuelle de 7 millions de dollars namibiens. Si le financement de l'ASDI devait prendre fin, le budget de la SADC PF, qui ne dispose que d'un excédent de 24 032 dollars namibiens, serait largement insuffisant pour couvrir la facture salariale supplémentaire de 7 millions de dollars namibiens. À cet égard, Avec le niveau actuel des contributions, la viabilité financière de l'institution au-delà d'octobre 2026, date à laquelle le projet de l'ASDI prendra fin, est préoccupante, surtout si l'on tient compte du fait que, outre les salaires, de nombreuses activités du programme sont également financées par le financement suédois. En outre, cette situation met l'organisation dans l'impossibilité de rechercher une assistance de programme auprès d'autres donateurs, étant donné que la viabilité de l'organisation semble dépendre au moins en partie du financement et des partenaires suédois.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc impératif que les membres examinent la situation financière de l'institution et le risque qui pèse sur la continuité de l'exploitation compte tenu de la résolution de ne pas augmenter les contributions des membres face à l'augmentation constante des coûts due à l'inflation, à la dépréciation de la monnaie locale, à l'augmentation des taux d'intérêt et à l'absence de financement de la part des donateurs.

1^{er} DOCUMENT

**COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2024 AU 30
SEPTEMBRE 2024**

Les comptes de gestion pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 se composent de ce qui suit :

- 1.0. Mise à jour des contributions annuelles obligatoires des membres :
 - 1.1. Contexte
 - 1.2. Situation au 30 Novembre 2024 (mise à jour à partir du 30 Septembre 2024).
 - 1.3. Appel à un règlement rapide des contributions

- 2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 30 septembre 2024
 - 2.1. Contexte du budget 2023/2024 tel qu'approuvé par la 54^{ème} Assemblée Plénière
 - 2.2. Mise à jour des mesures de gestion des coûts et autres initiatives connexes
 - 2.3. Rapport sur les écarts budgétaires au 30 septembre 2024 (recettes)
 - 2.4. Rapport sur les écarts budgétaires au 30 septembre 2024 (dépenses)

- 3.0. Rapports financiers pour les programmes/projets financés par des donateurs
SIDA : Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SRHR), Projet de Gouvernance du VIH et du SIDA

1.0. MISE A JOUR DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DES MEMBRES

1.1. CONTEXTE

Les contributions annuelles obligatoires des 14 parlements membres s'élèvent à 1 501 500 dollars namubiens par an et par parlement. La contribution des Seychelles est de 127 050 dollars namubiens par an. Le revenu total des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 est donc de 21 148 050 dollars namubiens.

1.2. STATUT AU 30 NOVEMBRE 2024

1.2.1. Calendrier des cotisations au 30 Novembre 2024

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 01-Apr-24	MONTANT FACTURÉ	MONTANT RECUS	SOLDE 31-Oct-24	REMARQUES
	N\$	N\$	N\$	N\$	
Angola	1 201 200	1 501 500	2 702 700	-	PAYÉ
Botswana	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
DRC	3 003 000	1 501 500	-	4 504 500	3 ANS / SOLDE RESTANT
Eswatini	-	1 501 500	-	1 501 500	COURANT
Lesotho	1 501 500	1 501 500	3 003 000	-	PAYÉ
Madagascar	3 003 000	1 501 500	1 501 500	3 003 000	2 ANS/ SOLDE RESTANT
Malawi	1 501 500	1 501,500	1 501 500	1 501 500	COURANT
Mauritius	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Mozambique	-	1 501 500	-	1 501 500	COURANT
Namibia	(1 501 500)	1 501 500	-	-	PAYÉ
Seychelles	-	127,050	-	127,050	PAYÉ
South Africa	-	1 501 500	-	1 501 500	PAYÉ
Tanzania	-	1 501 500	-	1 501 500	PAYÉ
Zambia	(1 501 500)	1 501 500	-	-	PAYÉ
Zimbabwe	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
TOTAL	7 207 200	21 148 050	17,844,750	10,510,500	

1.2.2. Au 30 Novembre 2024, onze parlements sont à jour de leurs contributions, s'ayant acquitté de leurs contributions pour l'exercice financier en cours commençant le 1^{er} Avril 2024 et se terminant le 31 Mars 2025. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de

l'Eswatini, du Lesotho, de Maurice, de la Namibie, des Seychelles, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe.

- 1.2.3. Ceci signifie que quatre pays sont redevables pour l'exercice en cours, à savoir la RDC, Madagascar, le Malawi et le Mozambique.
- 1.2.4. Madagascar reste donc redevable pour deux exercices, à savoir l'exercice clos le 31 Mars 2024 et l'exercice en cours qui se clôturera le 31 Mars 2025.
- 1.2.5. La RDC reste donc redevable pour trois exercices clos le 31 Mars 2023 et le 31 Mars 2024, ainsi que pour l'exercice en cours qui se clôturera le 31 Mars 2025.
- 1.2.6 **L'Assemblée Plénière est informée que le Comité Exécutif a demandé aux parlements ayant des arriérés de les régler d'urgence. La RDC et le Madagascar ont indiqué que le règlement des arriérés serait prioritaire.**

1.3. Appel à un règlement rapide des cotisations

- 1.3.1. Le Forum connaissait un problème de liquidité au 31 octobre 2024, en raison du fait qu'un montant total de 15 142 050 dollars namibiens restait impayé au titre des contributions des membres à cette date. Sur ce montant, 4 504 500 dollars namibiens provenaient d'années antérieures (3 003 000 dollars namibiens pour la RDC et 1 501 500 dollars namibiens pour Madagascar). Ceci signifiait que 10 637 550 dollars namibiens étés dus pour l'année en cours se terminant le 31 mars 2025, ce qui représente 50 % du total des contributions annuelles obligatoires. Le mois d'Octobre étant plus qu'à mi-parcours de l'exercice financier, une partie au moins des 50 % restants aurait dû être payée avant la fin du mois d'octobre 2024 afin de faciliter les dépenses à partir du septième mois. Comme indiqué ci-dessus, la situation de trésorerie défavorable est exacerbée par les arriérés dus par la RDC et Madagascar.
- 1.3.2. Le Comité exécutif demande donc aux parlements d'envisager de régler les contributions annuelles obligatoires en temps voulu, de préférence au cours du premier semestre de l'exercice financier, afin de faciliter la gestion de la trésorerie, et souhaite encourager les Parlements à envisager de payer à l'avance dans la mesure du possible.

1.4. RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 1.4.1. L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'état des contributions annuelles obligatoires au 30 Novembre 2024 et à apprécier l'engagement des parlements membres à assurer le paiement des contributions.**
- 1.4.2. L'Assemblée plénière est invitée à noter que la RDC et le Madagascar se sont engagés à régler les arriérés des exercices précédents et ont tous deux accepté d'accorder la priorité à cette question.**
- 1.4.3. L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note de l'appel lancé pour que les contributions soient versées en temps voulu, de préférence au cours du premier semestre de l'exercice financier, afin de garantir un flux trésorerie adéquat tout au long de l'exercice financier.**

2.0. RAPPORT D'EXÉCUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2024

2.1. Contexte du budget 2024/2025 tel qu'approuvé par la 54ème Assemblée Plénière, Maurice

Le contexte est important pour que les membres apprécient pleinement les hypothèses et les mesures de mise en œuvre qui sous-tendent le budget 2024/2025, y compris la mise en évidence des contraintes budgétaires par rapport aux ressources financières générées.

2.1.1.L'accent mis sur les ressources financières générées en interne

Pour l'année 2024/2025, le budget a été ancré sur les ressources générées en interne, en particulier les contributions annuelles obligatoires, les intérêts générés par les investissements et les bénéfices non distribués.

2.1.2.Mode de fonctionnement/mise en œuvre des activités

- 2.1.2.1.** Le budget pour l'exercice 2024/2025 a permis de garantir que les activités du Forum soient menées dans le cadre des fonds provenant des contributions obligatoires annuelles et des bénéfices non distribués, avec une contribution en nature minimale de la part des parlements membres.
- 2.1.2.2.** Compte tenu des ressources financières limitées, la 54e Assemblée Plénière a approuvé que, pour l'exercice 2024/2025, certaines des réunions statutaires de l'institution continuent à se tenir en présentielle. et que d'autres se tiennent virtuellement, comme suit :
- i. Les 55e et 56e assemblées Plénières se tiendront en présentielle. À cet égard, la 55e Assemblée Plénière a été accueillie avec succès par

l'Angola, à Luanda, tandis que la 56e Assemblée Plénière se tiendra à Livingstone, en Zambie, en décembre 2024.

- ii. Deux réunions du Comité Exécutif (EXCO) qui se tiendront en présentielle et toute réunion supplémentaire du Comité Exécutif qui se tiendra virtuellement. *Le budget prévoit deux réunions en présentielle(s) why et deux réunions virtuelles.*

Le Comité exécutif s'est réuni physiquement au Cap (Afrique du Sud) en juin 2024. Il est prévu qu'il se réunisse à nouveau à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 23 et 24 novembre 2024.

- iii. Toutes les réunions des sous-comités du COMITÉ EXÉCUTIF se dérouleront virtuellement (CSF, RH et CPD, Affaires juridiques et parlementaires). Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chaque sous-comité.

Toutes les réunions des sous-comités du COMITÉ EXÉCUTIF ont été organisées virtuellement comme approuvé, avec des réunions tenues en juin 2024 et en novembre 2024 avant les réunions du COMITÉ EXÉCUTIF et les 55ème et 56ème Assemblées Plénières respectivement.

- iv. Les réunions des commissions permanentes, du RPMLOC et du RWPC se tiendront toutes virtuellement, à moins qu'un financement externe ne soit disponible pour des réunions présentielles. À cet égard, l'Assemblée Plénière a noté que certaines commissions permanentes pourraient tenir des réunions présentielles tandis que d'autres ne pourraient tenir que des réunions virtuelles. Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chacune des cinq commissions permanentes, le RPMLOC et le RWPC.

Le Comité permanent de la FANRCA, le RPMLOC et le RWPC se sont réunis en présentiel en mai 2024 et se sont réunis à nouveau en octobre 2024 par des moyens virtuels. Les réunions du Comité permanent de mai 2024, qui ont eu lieu en présentielles à Johannesburg, en Afrique du Sud, ont été financées par le soutien des donateurs/partenaires coopératifs, en particulier l'ASDI et le SAFAIDS. Toutes les réunions du Comité permanent d'octobre 2024 se sont tenues virtuellement

- v. Pour toutes les réunions présentielles, une disposition sera prise pour faciliter la participation par le biais d'une plateforme virtuelle (système hybride).

Toutes les réunions présentiellees ont pris un format hybride avec une disposition pour la participation par le biais de la plateforme virtuelle, Zoom.

- vi. Conformément à la politique établie par le Forum Parlementaire de la SADC, les coûts de participation des membres aux réunions présentiellees sont pris en charge par leurs parlements membres, à moins qu'un financement externe ne soit disponible.'

Les parlements membres ont pris en charge la participation de leurs membres et du personnel d'appui lors de la 55e Assemblée Plénière et devraient faire de même lors de la 56e Assemblée Plénière.

2.1.3. Inducteurs de coûts

- 2.1.3.1. Le coût des biens et des services continue d'augmenter en raison de l'inflation et de la dépréciation du dollar namibien par rapport aux principales monnaies telles que la livre sterling et le dollar américain. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des monnaies s'étendent à presque tous les pays d'Afrique australe et ont un impact sur les coûts des activités de l'institution, dont la plupart sont réparties entre les pays membres conformément à la politique de la SADC PF.

Le taux d'inflation moyen pour la Namibie en 2024 est de 4,9 %. Le taux de change du dollar namibien par rapport au dollar américain était en moyenne de 18 dollars namibiens pour un dollar américain en 2024. Les autres monnaies de la région ont été affectées de la même manière.

- 2.1.3.2. Le coût des biens et des services continue également à subir l'impact négatif de divers autres développements affectant la demande et l'offre, tels que l'environnement économique, politique et, plus récemment, climatique mondial.

2.2. MISE A JOUR DES MESURES DE GESTION DES COÛTS ET AUTRES INITIATIVES CONNEXES

- 2.2.1. Réunions virtuelles : L'institution a continué à mettre en œuvre une combinaison de réunions présentiellees et virtuelles, ce qui a considérablement réduit les coûts opérationnels. Il s'agit notamment de faciliter l'engagement de personnes ressources et d'interprètes pour fournir des services virtuels même lorsque les réunions sont présentiellees.

- 2.2.2. Environnement sans papier : L'institution continue de fonctionner dans un environnement sans papier, tous les rapports et documents pour ses réunions, y compris les assemblées Plénières et les réunions des comités, étant partagés par voie électronique. En outre, les bulletins d'information produits pour les activités entreprises ne sont pas imprimés, mais distribués par courrier électronique et sur les plateformes de médias sociaux. Cela a permis de réduire considérablement les coûts d'impression et de distribution

et constitue une mesure écologique qui a permis de réduire l'empreinte carbone de l'institution. Il est reconnu que la SADC PF doit également faire sa part pour atténuer les effets du changement climatique conformément au nouveau plan stratégique du Forum (2024-2028).

2.3. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024 (RECETTES)

2.3.1. Contexte de l'opération

Ce rapport sur les écarts budgétaires ne comprend pas les recettes et les dépenses budgétisées financées par des donateurs, mais se concentre sur les recettes et les dépenses budgétisées provenant des contributions obligatoires des membres et d'autres recettes perçues par l'organisme de financement de la SADC. Les positions financières relatives aux financements reçus des donateurs feront l'objet d'une section distincte du présent rapport.

Les détails des recettes budgétisées et réelles sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SOURCE	RECETTES BUDGETISEES	RECETTES PERCUES /ALLOUEES	ÉCART	ÉCART
	2022/23 N\$	N\$	N\$	%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	21 148 050	21 148 050	-	0%
INTÉRÊTS	480,000	19 859	(460 141)	-96%
AFFECTATION DES RÉSERVES	5 500 000	5 500 000	-	0%
TOTAL	27 128 050	26 667 909	(460 141)	

2.3.2. Revenu total

2.3.2.1. Le total des recettes prévues pour le budget 2024/2025 s'élevait à 27 128 050 dollars namibiens. Ce montant se composait des contributions obligatoires annuelles de 21 148 050 dollars namibiens, des intérêts de 480 000 dollars namibiens et d'un montant de 5 500 000 dollars namibiens qui aurait dû être alloué à partir des bénéfices non distribués. Les recettes réelles se sont élevées à 26 667 909 dollars namibiens, ce qui a entraîné un déficit de 460 141 dollars namibiens. En effet, les intérêts perçus au 30 septembre 2024, soit 19 859 dollars namibiens, ne représentaient que 4 % du montant budgétisé de 480 000 dollars namibiens.

2.3.2.2. Cette situation d'intérêts minimes s'explique par le fait que la trésorerie ne disposait pas de fonds suffisants pour faciliter l'affectation au compte d'investissement en raison des arriérés dus par certains parlements membres. Le montant d'intérêt budgétisé de 480 000 dollars namibiens

était basé sur les intérêts gagnés l'année précédente grâce à l'allocation de fonds suffisants au compte d'investissement après que certains parlements membres aient effectué des paiements anticipés de leurs contributions, à savoir la Namibie et la Zambie, renforcés par des paiements opportuns par d'autres parlements membres.

2.3.3. Cotisations annuelles obligatoires

Le montant total de 21 148 050 dollars namibiens provenant des contributions annuelles obligatoires pour l'exercice financier est comptabilisé en tant que revenu conformément au principe de la comptabilité d'exercice qui consiste à reconnaître les revenus lorsqu'ils sont facturés.

2.3.4. Allocation budgétisée à partir des réserves (5 500 000 dollars namibiens)

Le budget total a nécessité une allocation de 5 500 000 dollars namibiens provenant des réserves afin de couvrir de manière adéquate les dépenses budgétées de 27 104 018 dollars namibiens et de laisser un excédent minimal de 24 032 dollars namibiens. Ceci est dû au fait qu'il n'y avait pas d'autres sources alternatives de revenus générés en interne.

2.4. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024 (DÉPENSES)

		Budget total	YtD courant	Solde	VAR %	Dépenses	SITUATION
SADC-PF			31.09.24	31.09.24	31.09.24	courantes	
		N\$	N\$	N\$		% du budget	
1	Coûts administratifs	1,027,560	858,481	169,079	16%	84%	Favorable
2	Dépenses de communication	462,955	143,468	319,487	69%	31%	Favorable
3	Dépenses financières	673,381	324,647	348,734	52%	48%	Favorable
4	Coûts de fonctionnement des véhicules automobiles	120,000	17,970	102,030	85%	15%	Favorable
5	Frais professionnels, de consultation et juridiques	190,000	-	190,000	100%	0%	Favorable
6	Émoluments du personnel	17,450,285	7,355,263	10,095,022	58%	42%	Favorable
7	Voyage, frais de subsistance et transport	201,000	164,431	36,569	18%	82%	Favorable
8	Audit	214,500	64,752	149,748	70%	30%	Favorable
9	Assurance	88,810	112,292	- 23,482	-26%	126%	Défavorable
10	Réunions de l'assemblée plénière	2,999,676	1,638,562	1,361,114	45%	55%	Favorable
11	Réunions du Comité exécutif	442,740	224,932	217,808	49%	51%	Favorable
12	Commission parlementaire des affaires (FSC,LSC,HR,PB)	452,000	138,427	313,573	69%	31%	Favorable
13	Réunions des Comités permanents	590,000	439,920	150,080			Favorable
14	Autres Dépenses de l'Organe Politique/RWPC, RPMLC	339,000	256,486	82,514	24%	76%	Favorable
15	Coûts de traduction	76,000	51,565	24,435	32%	68%	Favorable
16	Soutien du programme	488,640	392,601	96,039	20%	80%	Favorable
17	Missions d'observation électorale	-	-	-			Favorable
18	Dépense de capital	505,477	202,161	303,316	60%	40%	Favorable
19	Fonds d'urgence	30,000	-	30,000	100%	0%	Favorable
20	Remboursement du prêt hypothécaire (partie capital)	498,453	199,532	298,921	60%	40%	Favorable
21	Véhicule automobile (caution)	253,541	122,831	130,710	52%	48%	Favorable
TOTAUX		27,104,018	12,708,322	14,395,696	53%	47%	

2.4.1. Dépenses prévues au budget : N\$ 27,104,018

Les dépenses totales approuvées pour l'exercice 2024/2025 s'élèvent à 27 104 018 dollars namibiens. Il en résulte un excédent budgétisé de 24 032 dollars namibiens par rapport aux recettes budgétisées de 27 128 050 dollars namibiens.

2.4.2. Analyse de l'exécution du budget - Dépenses réelles totales 12 708 322 dollars namibiens

- i. Les dépenses réelles totales au 30 septembre 2024 s'élèvent à **12 708 322 dollars namibiens**, soit 47 % des dépenses totales budgétées pour l'année, ce qui laisse un solde de 14 395 696 dollars namibiens (53 %). Le pourcentage des dépenses est conforme aux dépenses totales prévues pour la période de six mois allant d'avril à septembre 2024, soit à mi-parcours de l'exercice financier.
- ii. Il est rappelé au Comité qu'une partie des dépenses relatives aux réunions du Comité permanent, aux activités du programme et aux salaires de 5 postes essentiels est couverte par un financement externe, qui ne fait pas partie de cette analyse budgétaire, comme indiqué au point 2.3.1. ci-dessus. L'écart total favorable est donc rendu possible par le soutien apporté aux dépenses opérationnelles et administratives

par des partenaires collaborateurs tels que la Suède, en dehors du budget du Forum Parlementaire de la SADC.

2.4.3. Analyse de l'exécution du budget - Écarts défavorables

La ligne budgétaire suivante présente un écart défavorable

2.4.3.1. Frais d'assurance (26%)

Le budget pour les dépenses d'assurance était de 88 810 dollars namibiens alors que les dépenses au 30 septembre 2024 s'élevaient à 112 292 dollars namibiens, soit un écart défavorable de 23 482 dollars namibiens (26 %). Cet écart est dû à des primes d'assurance supplémentaires suite à l'assurance du mobilier et de l'équipement achetés au cours de l'exercice financier. Aucune autre dépense n'est prévue pour l'année puisque les primes ont déjà été payées, à l'exception du remplacement imprévu d'équipements tels que les ordinateurs portables.

2.4.4. Analyse de l'exécution du budget - Lignes budgétaires favorables avec plus de 50 % du budget dépensé

Les lignes budgétaires suivantes méritent d'être signalées :

2.4.4.1. Coûts administratifs (84%)

- i. 858 481 dollars namibiens ont été dépensés sur un budget de 1 027 560 dollars namibiens, ce qui représente 84% des dépenses. Le taux élevé de dépenses au cours du premier semestre de l'exercice financier est dû aux dépenses suivantes, d'un montant total de 381 922 dollars namibiens, qui ont dû être engagées au cours du premier semestre de l'année, et dont certaines n'étaient pas prévues :

Réparations/rénovations de la propriété d'Eros pour le certificat de conformité - 125 504 dollars namibiens

Paiement à Mme Chiviya des indemnités de réinstallation en souffrance

- 141 956 dollars namibiens

Recrutement et réinstallation du gestionnaire de programme (TIFI)

- 114 462 dollars namibiens.

- ii. Le solde de 169 079 dollars namibiens pourrait ne pas être suffisant pour couvrir le reste des dépenses prévues pour le reste de l'exercice financier. A cet égard, une mise à jour sera fournie au 31 décembre 2024, lors de la réunion du Comité Exécutif en février 2025, et toute variation des lignes budgétaires sera alors proposée.

2.4.4.2. Voyages, subsistance et transports (82%)

- i. 164 431 dollars namibiens ont été dépensés sur un budget de 201 000 dollars namibiens, ce qui représente 82 % des dépenses. Le Secrétariat a participé à diverses réunions de mise en réseau et à des engagements visant à créer et à maintenir des partenariats. Il a notamment participé au sommet de la SADC au Zimbabwe, au Parlement panafricain en Afrique du Sud, à la réunion du FNUAP à Oslo et à une mission de lobbying au Botswana.
- ii. Pour les six mois restants, les coûts comprennent la participation à la 149e Conférence de l'Union Interparlementaire à Genève en octobre 2024. La majeure partie des coûts relatifs à l'UIP sera financée par le projet SDSR, tandis que le solde du budget du Forum, soit 36 569 dollars namibiens, servira à couvrir les dépenses qui ne sont pas admissibles dans le cadre du projet, telles que le supplément pour la classe affaires, conformément aux règles administratives du Forum.
- iii. Tout autre voyage au cours de cet exercice financier au-delà des réunions statutaires sera limité à des voyages entièrement financés de l'extérieur.

2.4.4.3. Assemblée Plénière (55%)

- i. Un montant de N\$1.638.562 a été dépensé sur un budget de N\$2.999.676, ce qui représente 55% du montant budgété. La 55ème Assemblée Plénière s'est tenue à Luanda en présentielle, en Angola. Les accords d'accueil et de partage des coûts ont été respectés, le Parlement hôte et le Secrétariat déployant des efforts supplémentaires pour assurer le succès de l'Assemblée Plénière. Les coûts du secrétariat comprenaient les coûts du personnel de soutien, les coûts des transpositeurs, les coûts d'interprétation et de traduction, et les coûts de la documentation, y compris les rapports et les bulletins d'information, entre autres.
- ii. Le solde de 1,36 million de dollars namibiens est suffisant pour couvrir les coûts du secrétariat du Forum Parlementaire de la SADC pour la 56e Assemblée Plénière qui sera accueillie par la Zambie à Livingstone, avec les mesures de gestion des coûts mises en place telles que la programmation des dates de voyage pour assurer un séjour plus court à Livingstone, la recherche d'interprètes locaux et l'utilisation d'un plus grand nombre de personnel d'appui du Parlement de Zambie.
- iii. Les dépenses supplémentaires liées à la 55e Assemblée Plénière, d'un montant d'environ 500 000 dollars namibiens (27 000 dollars américains), ont été couvertes par le projet SDSR. En outre, un

montant de 243 000 dollars namibiens est apporté par le projet SDSR pour la 56e Assemblée Plénière.

2.4.4.4. Réunions du Comité Exécutif (51%)

- i. 224 932 dollars namibiens ont été dépensés sur un budget de 442 740 dollars namibiens, soit 51%. Le Comité exécutif s'est réuni en présentiel au Cap, en Afrique du Sud, en juin 2024. Il est également prévu que le Comité exécutif se réunisse à nouveau en présentiel le 23 et 24 novembre 2024, à Johannesburg, en Afrique du Sud.
- ii. Le solde de 217 808 dollars namibiens sur cette ligne budgétaire est suffisant pour couvrir la réunion de Johannesburg en novembre 2024.
- iii. Cependant, le nouveau COMITÉ EXÉCUTIF se réunira probablement au début de l'année 2025. Il est prévu que des fonds supplémentaires soient disponibles au titre des sous-comités du COMITÉ EXÉCUTIF, dont le solde s'élève à 313 573 dollars namibiens au 30 septembre 2024. Selon les estimations, les dépenses pour les sous-comités, qui devraient se réunir virtuellement en novembre 2024, s'élèveront à moins de 100 000 dollars namibiens.
- iv. À cet égard, il est proposé qu'un montant de 200 000 dollars namibiens soit transféré de la ligne budgétaire des sous-comités à la ligne budgétaire des réunions du COMITÉ EXÉCUTIF afin de couvrir les dépenses de la prochaine réunion du COMITÉ EXÉCUTIF en 2025, étant donné qu'il n'est pas prévu que les sous-comités se réunissent à nouveau au cours de cet exercice financier ; les réunions des sous-comités sont généralement prévues en mai/juin et en octobre/novembre de chaque année et seront donc prises en compte dans le budget pour 2025/2026.

2.4.4.5. Comités permanents (75%) et autres organes politiques/RWPC (76%)

- i. N\$ 439 920 dollars namibiens ont été dépensés pour les comités permanents sur un budget de 590 000 dollars namibiens, soit 75 %. Les comités permanents se sont réunis virtuellement en mai 2024 dans le cadre de ce budget, à l'exception du FANRCA et du HSDSP, qui se sont réunis en présentiels grâce au financement du projet SRHR. En outre, le Comité HSDSP s'est réuni en présentielle en septembre 2024 grâce au financement du projet SRHR, tandis que tous les autres comités permanents devaient se réunir virtuellement en octobre 2024 dans le cadre de cette ligne budgétaire.
- ii. D'autre part, 256 486 dollars namibiens ont été dépensés sur un budget de N\$ 339 000 dollars namibiens au titre de la ligne budgétaire

Autres organes politiques/CPFR, ce qui représente 76 %. Le RWPC s'est réuni virtuellement en mai 2024 et devait se réunir à nouveau en octobre 2024. Le RPMLOC s'est réuni en présentiel en mai 2024 et à nouveau en septembre 2024, soutenu par un financement du projet SRHR.

- iii. Le solde au 30 septembre 2024 de 150 080 dollars namubiens pour les comités permanents et 82 514 dollars namubiens pour les autres organes politiques est suffisant pour couvrir les réunions virtuelles d'octobre 2024.

2.4.4.6. Frais de traduction (68%)

- i. La traduction est une dépense nécessaire compte tenu de la politique du Forum Parlementaire de la SADC concernant l'utilisation des trois langues officielles dans toutes ses communications. Sur cette ligne budgétaire, 51 565 dollars namubiens ont été dépensés sur 76 000 dollars namubiens, soit 68%.
- ii. Toutefois, les frais de traduction sont également budgétisés au titre des diverses activités et réunions auxquelles ils se rapportent directement et sont dépensés en conséquence. A cet égard, il convient de noter que le total des frais de traduction s'élevait à 794 238 dollars namubiens au 30 septembre 2024. Les coûts de traduction restent élevés compte tenu du nombre de documents produits et du volume de communication avec les différentes parties prenantes.

2.4.4.7. Soutien au programme (80%)

- i. Les dépenses s'élèvent à 392 601 dollars namubiens pour un budget de 488 640 dollars namubiens, soit 80 %. Cette ligne budgétaire a été utilisée pour le secrétariat, le soutien administratif, logistique et autre pour les réunions des différents organes politiques qui soutiennent les activités du programme, y compris le Comité exécutif et les comités permanents, ainsi que pour la participation à diverses réunions et engagements de mise en réseau, y compris pour les missions de mobilisation des ressources telles que les réunions avec les donateurs et les partenaires coopérants.
- ii. De nombreuses activités du programme sont soutenues par un financement externe, y compris un soutien en nature. Par conséquent, une partie du solde de 96 039 dollars namubiens sera utilisée comme contribution de la SADC PF à certaines activités bénéficiant d'un soutien extérieur, le cas échéant.

2.5. RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 2.5.1. L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note du contexte du budget 2024/2025 et des mesures mises en place pour gérer les ressources financières limitées.**
- 2.5.2. L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note du risque qui pèse sur la continuité de l'exploitation, exacerbé par l'augmentation constante du coût des biens et des services due à l'inflation et à la dépréciation du dollar Namibien par rapport au dollar Américain, sans augmentation correspondante des recettes, alors que l'organisation reste fortement tributaire des financements extérieurs et des contributions en nature de ses partenaires.**
- 2.5.3. Il est demandé à l'Assemblée Plénière d'examiner et de prendre note de l'exécution du budget au 30 Septembre 2024, en particulier des raisons de l'écart total favorable, qui comprennent le soutien aux dépenses opérationnelles et administratives de la part de partenaires collaborateurs tels que la Suède.**

3.0. RAPPORTS FINANCIERS POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LES DONATEURS

3.1. Projet de gouvernance en matière de SDRS, de VIH et de SIDA (2023-2026)

- i. Numéro de projet : 14654
- ii. Organisation de mise en œuvre : Forum parlementaire de la SADC
- iii. Période de rapport : 1er novembre 2023 au 30 septembre 2024

3.2. Résumé du financement

Le financement total reçu pour l'année 1 s'élevait à 1 820 106 USD (19 000 000 SEK), soit 32 761 908 dollars namubiens. Ce montant a été reçu le³⁰ novembre 2023 et a été alloué à diverses activités du projet comme indiqué dans le budget du projet approuvé pour l'année 1.

3.3 Aperçu des dépenses (dépenses totales)

Au 30 septembre 2024, les dépenses totales s'élevaient à 857 637 USD (15 437 466 N\$). Ces dépenses comprennent les coûts liés aux *salaires et indemnités*, aux *activités des projets nationaux*, aux *activités régionales*, au *suivi et à l'évaluation*, à *l'élaboration d'une loi type sur le contrôle des prisons*, à *l'audit externe*, aux *frais*

administratifs et à d'autres coûts connexes. Une ventilation détaillée de ces dépenses est fournie ci-dessous.

3.4. Ventilation des dépenses

3.4.1. Frais de personnel : 477 008 \$US (8 586 144 \$N)

- i. Description : 477 008 USD ont été dépensés en salaires et indemnités pour le personnel du projet, y compris l'analyste politique et juridique, le comptable du projet, le gestionnaire des médias et de la communication, le gestionnaire de FANRCJ, l'auditeur interne et les chercheurs basés dans les parlements nationaux.
- ii. Explication de l'écart : Les coûts des salaires et indemnités sont inférieurs au budget (pour 11 mois) en raison des éléments suivants : (i) retard dans le recrutement du gestionnaire FANRCA, de l'auditeur interne et (ii) fin de contrat du chercheur des Seychelles, (iii) démission du chercheur de Namibie (nouveau chercheur d'ici août 2024), (iv) chercheurs non encore recrutés de 4 parlements nationaux (Maurice, Afrique du Sud, Tanzanie et Botswana).

3.4.2. Coûts liés aux activités du projet national : U\$ 82 104 \$US (N\$ 1 477 872)

- i. Description : Les coûts associés aux activités du projet national comprennent *les tables rondes - Parlement national/ministères, l'atelier de développement des capacités des parties prenantes, l'audition publique, la sensibilisation du public, le groupe de travail national et les projets de sensibilisation de la communauté pour les députés.*
- ii. Explication de l'écart : *L'utilisation des fonds a été très faible au niveau des parlements nationaux, mais un certain nombre d'activités sont prévues pour octobre 2024. Voir l'annexe B*

3.4.3. Coûts liés aux activités du projet régional : U\$ 238 297 (N\$ 4 289 346)

- i. Description : Le budget SRHR prévoit des activités régionales telles que le renforcement des capacités régionales, le comité permanent du HSDSP, la réunion des greffiers, le développement des capacités des partenaires techniques, la participation à des conférences régionales et internationales sur la SRHR, la participation à l'assemblée Plénière, etc.
- ii. Explication des écarts : *Bien que le budget réel soit légèrement inférieur au budget, un certain nombre d'activités sont prévues au cours du mois d'octobre 2024. Nous nous attendons à ce que les fonds budgétaires soient utilisés en conséquence d'ici la fin du mois d'octobre 2024. Voir l'annexe B*

3.4.4. Suivi et évaluation U\$ 20 000 (N\$ 360 000)

- i. Description : Ce coût correspond au paiement du consultant en suivi et évaluation.
- ii. Explication de l'écart : *Cette ligne budgétaire est utilisée conformément au budget et il n'y a donc pas d'écart, à l'exception d'une différence de calendrier, car les paiements sont effectués à la réception des produits livrables satisfaisants.*

3.4.5. Élaboration d'une loi type sur la surveillance carcérale U\$ Néant

- i. Description : Le budget pour l'élaboration d'une loi type sur la surveillance carcérale couvre les honoraires du consultant juridique mais aussi les réunions consultatives.
- ii. Explication de la variation : *Il y a eu un léger retard dans le recrutement du consultant juridique. Une fois le processus de recrutement finalisé (octobre 2024), le décaissement des fonds sera effectué sur la base de l'exécution du contrat ; le cas échéant, nous demanderons qu'une partie des fonds soit accumulée à la fin de l'année (réservée pour l'année 1).*

3.4.6. Audit externe US\$ Néant

- i. Description : Ce coût concerne les honoraires payables à nos auditeurs externes de Grand Namibia après l'achèvement de l'audit du projet SRHR. Le suivi des progrès du projet et l'évaluation des résultats, y compris la collecte et l'analyse des données.
- ii. Explication des écarts : *Ce montant ne sera payé qu'après l'achèvement de l'audit du projet SRHR pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Comme par le passé, ce montant est comptabilisé à la fin de l'année et payé lorsqu'il est dû. Il s'agit d'un contrat à taux fixe et il n'y aura pas de variation sur cette ligne budgétaire.*

3.4.7. Frais administratifs U\$ 25 885 (N\$ 465 930)

- i. Description : Les frais administratifs sont versés au Forum Parlementaire de la SADC pour couvrir en partie (15 %) les frais de TIC et de communication encourus par le Forum Parlementaire de la SADC. Ils couvrent également une partie des coûts salariaux de l'administration et des ressources humaines. Une fois payé, ce montant est comptabilisé comme revenu des frais administratifs (fonds non affecté) dans le livre du Forum Parlementaire de la SADC.

- ii. Explication des écarts : *Il s'agit d'un montant fixe payable au Forum Parlementaire de la SADC et il n'y a pas d'écart.*

3.4.8. Utilisation du budget

- i. Le projet n'a utilisé que 51% du budget de 1 676 151 dollars US (30 170 718 dollars namibiens) avec des dépenses totales de 857 637 dollars US (15 437 466 dollars namibiens). Cela représente 47% du total des fonds alloués pour l'année 1, qui s'élève à 1 820 106 dollars (32 761 908 dollars namibiens). L'année 1 se termine le³¹ octobre 2024. Toutefois, un certain nombre d'activités sont prévues au niveau des parlements nationaux et au niveau régional au cours du mois d'octobre 2024 (CPA, IPU, COP29).

3.5. Conclusion

En résumé, le projet a progressé lentement au cours des onze mois, du^{1er} novembre 2023 au³⁰ septembre 2024, en termes d'utilisation efficace des fonds fournis. Cela est dû en grande partie au processus d'intégration des parlements nationaux, y compris la signature des accords de mise en œuvre du projet et le recrutement de chercheurs en SDSR. Comme indiqué au point 3.4.8. ci-dessus, un certain nombre d'activités sont prévues pour être mises en œuvre au cours du mois d'octobre 2024, ce qui améliorera encore l'utilisation des fonds. Le projet a respecté les lignes directrices financières et assuré la transparence dans l'utilisation et la comptabilité des finances du projet.

3.6. RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

3.6.1. L'Assemblée Plénière est invitée à apprécier et à prendre note de la mise en œuvre de l'accord de financement du projet de gouvernance en matière de SDSR, de VIH SIDA avec la Suède, qui entrera en vigueur le 1^{er} Novembre 2023.

3.6.2. L'Assemblée Plénière est invitée à exprimer sa gratitude à la Suède et aux divers autres donateurs et partenaires de coopération pour leur appui et leur engagement constants.

ANNEXE SDSR 1

Déclaration Annuelle & Analyses des Ecart

Forum parlementaire de la SADC					
Gouvernance en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et de VIH/sida (2023-2026)					
<i>États financiers pour les 4 mois correspondant à la période close le 30 septembre 2024</i>					
	JUSTIFICATION D'UTILISATION DES FONDS	BUDGET	PÉRIODE EFFECTIVE	FONDS B/D	USAGE
		EXERCICE 2023-2024	Nov 23- Sep 24	Fond Disponible	12 mois %
	RECETTES				
	Subvention reçue (19 millions SEK)	1,676,152	1,820,106		
	RECETTES TOTALES	1,676,152	1,820,106		
	DÉPENSES				
1	Salaires et indemnités	720,600	477,008	243,592	66%
2	Session de renforcement des capacités régionales	53,985	36,583	17,402	68%
3	Commission HSDSP	88,032	73,697	14,335	84%
4	Réunion entre la Secrétaire générale et les secrétaires généraux des parlements nationaux	6,832	7,619	- 787	112%
5	RPMLOC	16,820	9,968	6,852	59%
6	Réunion régionale des secrétaires généraux	39,416	11,508	27,908	29%
7	Table ronde avec des partenaires techniques/donateurs	7,648	1,369	6,279	18%
8	Renforcement des capacités par des partenaires techniques	34,110	4,997	29,113	15%
9	Session conjointe des commissions permanentes régionales	19,648	-	19,648	0%
10	Adoption de règles juridiques normatives en matière de SDRS	6,425	-	6,425	0%
11	Table ronde - parlements nationaux/ministères	21,000	3,990	17,010	19%
12	Atelier multipartite de renforcement des capacités	63,550	16,265	47,285	26%
13	Audiences publiques sur les projets de loi en matière de SDRS	104,484	35,327	69,157	34%
14	Campagnes de sensibilisation menées par des parlementaires dans les circonscriptions	64,680	14,000	50,680	22%
15	Retraites pour l'analyse du budget	24,480	31,358	- 6,878	128%
16	Réunions des groupes de travail nationaux	25,333	3,011	22,322	12%
17	Projets de sensibilisation des communautés à l'intention des parlementaires	36,287	9,511	26,776	26%
18	Supports médiatiques et de sensibilisation	16,800	5,144	11,656	31%
19	Participation à une conférence régionale/internationale sur la SDRS	97,676	26,588	71,088	27%
20	Participation à 6 Assemblées plénières	27,072	24,379	2,693	90%
21	Des experts en intégration de lois sur le plan national participent à la réunion du RPMLOC	6,748	5,088	1,660	75%
22	Élaboration d'une loi type sur la surveillance carcérale	88,265	-	88,265	0%
23	Consultant en suivi et évaluation	20,000	20,000	-	100%
24	Réalisation d'audits externes des états financiers	13,000	-	13,000	0%
25	Communication électronique	23,280	8,091	15,189	35%
26	Frais généraux administratifs	33,385	30,493	2,892	91%
27	Fonds flexibles pour les imprévus	16,596	1,643	14,952	10%
	DÉPENSES TOTALES	1,676,152	857,637	818,515	
	FONDS INUTILISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024	0	962,469		

Fin.